

---

Adresse de la société populaire des Droits de l'homme de Valognes (Manche), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire des Droits de l'homme de Valognes (Manche), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 482;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21661\\_t1\\_0482\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0482_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Oùï, vous le maintiendrez dans toute sa pureté et dans toute son énergie malgré toutes les tentatives de ceux qui veulent l'alterer. Oùï vous le maintiendrez jusqu'à la parfaite destruction de tous les ennemis de notre révolution malgré l'hypocrite patriotisme de ceux qui demandent le gouvernement constitutionnel sur des espérances perfides. O cher représentans c'est avec la plus grande joie que nous voyons que vous venez jurer de nouveau de rester ferme à votre poste jusqu'au moment où la révolution sera consommée qui sera le vrai triomphe de la république.

O cher Représentans nous avons fait serment de mourir pour la République et nous le répétons avec le plus grand zèle, ce serment de mourir pour elle et ses généreux représentans, nous ferons tous nos efforts pour maintenir autant qu'il sera en nous, un ouvrage aussi beau que le votre. Nous finissons et en fraternisons du plus profond de notre cœur en disant ces mots.

Vive la nation, vive la Représentation nationale et vive la république française une et indivisible et avons signé à l'exception du citoyen Jean Faire qui a déclaré ne savoir signer.

Pierre FLUVROZ, *maire*, Marc MATHIEU, *secrétaire greffier*, Jean et Denis MATHIEU, *officiers*, MEUNIER, *agent national et 10 autres signatures.*

e

[*Le conseil général de la commune de Verdun aux citoyens représentans de la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> brumaire an III*] (8)

Liberté, Égalité, la République ou la Mort.

Citoyens représentans

Vous venés de sauver, encore une fois la République; un tiran et ses complices se baignaient dans le sang des français, pour établir le despotisme sur des monceaux de cadavres et de cendres. Des intrigans s'agitaient en tout sens, pour exécuter leurs projets liberticides et se soustraire au glaive de la loi : de faux républicains affectaient un patriotisme exagéré pour substituer la terreur ou plutôt l'injustice à la justice et à la vertu. Ils avaient juré d'anéantir les talens, les arts et les sciences, pour plonger la République dans les ténèbres de l'ignorance et élever sur leurs ruines le spectre hideux de la tyrannie.

Vous avés parlé, augustes Représentans, et à votre voix, tous les monstres sont rentrés dans le néant. Continué à déployer toute l'énergie du gouvernement révolutionnaire; terrassés l'hydre de l'anarchie et du despotisme; ne souffrés aucune puissance intermédiaire entre vous et le peuple; vous êtes ses représentans; vous seuls êtes investi de tous ses pouvoirs; c'est à

vous seuls qu'il a confié les rênes du gouvernement; tout factieux qui veut rivaliser de puissance avec vous, doit être anéanti.

Nous avons reçu avec reconnaissance, votre adresse au peuple français. Les sentimens qu'elle exprime ont toujours été gravé dans nos cœurs. La terreur qui, trop longtems, a couvert de deuil, la République, les a pénétré, quelquefois comprimés; mais elle n'a jamais pû les effacer.

Oui, à l'exemple de la Convention, nous avons dans tous les tems, voué à l'exécration, au mépris et au supplice, les tirans, les bûveurs de sang, les fripons et les dilapidateurs. La représentation nationale a toujours été notre point de ralliement; et nous jurons encore aujourd'hui de la soutenir, jusqu'à la mort et de cimenter de notre sang, les décrets de nos sages Législateurs.

Fait et arrêté en conseil général, le premier brumaire l'an trois de la République une et indivisible.

LESPINE, *maire et 31 autres signatures principalement des officiers municipaux et des notables.*

f

[*La société populaire des Droits de l'homme à la Convention nationale, Valognes, le 30 vendémiaire an III*] (9)

Liberté, Égalité.

L'adresse de la Convention nationale au peuple français est l'ouvrage de la sagesse, le chef d'oeuvre de la raison : les principes qu'elle renferme sont et doivent être gravés dans le cœur de tous les Français; ils sont la sauvegarde des droits et la véritable baze de la liberté. La société populaire toute entière la reçue avec un enthousiasme republicain, elle la fait lire à l'ouverture de ses séances, elle remplit son voeu et son devoir en l'annonçant à la Convention nationale.

Suivent 68 signatures.

g

[*Les citoyens membres de la société populaire de Sauveur-sur-Douve à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (10)

Citoyens Représentans,

Le règne de la terreur est enfin terminé; la vertu seule obtiendra désormais l'hommage des français libres et heureux. L'opinion publique trop longtems usurpée par quelques dominateurs audacieux se prononce maintenant dans toute sa pureté. Les accents de sa voix redou-

(8) C 324, pl. 1393, p. 24.

(9) C 325, pl. 1412, p. 35.

(10) C 325, pl. 1412, p. 33.